

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation

21/08//2024

Date d'envoi

22/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre à 17h30 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, Vice-Présidente en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 09

Présents : 07

Absents : 02

Pouvoirs : 02

Votants : 09

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Madame Claire CARTIER
Monsieur Jean-Marc CHATEAU.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET, Claudine PINGUET et Alda ROUMAGNOU
Monsieur Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Monsieur Bertrand RITOURET,
Madame Lyn FAIPOUX,

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MENORET,

Madame Lyn FAIPOUX à Madame Colette MAILLET.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Monsieur Erick MORCHOISNE

XXXXXXXXXXXX

DEL N° 05-09/2024-01 CONVENTION ENTRE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE (TMVL), le CCAS DE LUYNES ET VEOLIA

Après pris connaissance du projet de la convention qui précise les modalités d'intervention de VEOLIA compagnie générale des eaux dans la mise en œuvre d'un fonds social sur le territoire de la commune de LUYNES.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention susvisée annexée à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

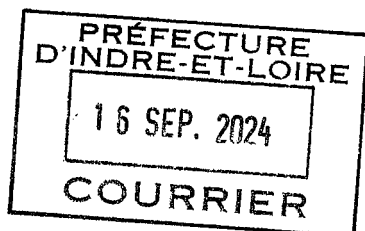
Pour Le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Christine MÉNORET

Le secrétaire de séance,

Erick MORCHOÏNE



Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **16 SEP. 2024**

Et sa publication le site internet de la commune le : **18 SEP. 2024**

Et sa notification auprès de TMVL le : **18 SEP. 2024**

Pour Le Président et par délégation,
La Vice-Présidente